

## AVIS PUBLIC

### Modification du lieu de la séance ordinaire du conseil du 16 février 2023

Conformément aux articles 13 et 15 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, avis public est par la présente donné, qu'en raison de circonstances d'urgence, la tenue de la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec prévue le 16 février 2023 à 13 h 15, dans la salle du conseil de l'édifice Andrée-P.-Boucher situé au 1130, route de l'Église, à Québec, se tiendra plutôt dans la salle de réception.

Si des changements survenaient, ils seront annoncés sur notre site internet ainsi que sur nos médias sociaux : [www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca)

Québec, le 14 février 2023

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate